

Secrétariat

Distribution:
Personnes de contact LSPG

Aarau, le 9 juin 2020/mal/si

Contribution au sport de performance 2020 - L'outil d'inscription en ligne actif du 1 décembre

Chers amis gymnastes,

Lors de l'Assemblée générale de la Fédération suisse de gymnastique, il a été décidé, dans le cadre de l'approbation du budget, de laisser la contribution au sport de performance pour les sports élite FSG à Fr. 160.– (libre de TVA) plus Fr. 5.— (téléchargement).

Nous nous permettons de préciser ci-après encore une fois les principes essentiels ainsi que la marche à suivre.

1. Obligation de verser une contribution au sport de performance

Tous les gymnastes participant, dans une des quatre disciplines de sport élite, à des compétitions nationales, cantonales ou régionales sont tenus de verser une contribution au sport de performance. Les tests, tels que les journées de test, sélections, les tests de niveau, etc., sont assimilés aux compétitions puisque les prestations sont comparées et évaluées à l'instar de compétitions ordinaires. Cette contribution doit être versée dans tous les cas, même s'il ne reste plus qu'une seule compétition. Les athlètes étrangers qui participent à plus de deux compétitions par année en Suisse doivent également s'acquitter de la contribution au sport de performance.

2. Affiliation à la FSG

- Les participants à toutes les manifestations de la FSG doivent être affiliés à la FSG et être en possession d'une carte de membre FSG.
- La carte de membre FSG est contrôlée et doit pouvoir être présentée avec une pièce d'identité valable (carte d'identité, passeport, permis de conduire).
- Les cartes de membre FSG de gymnastes non annoncés comme tels dans l'administration des sociétés et des associations ne sont pas valables!

Les participants inscrits qui ont oublié leur carte de membre FSG doivent s'acquitter sur place d'une participation aux frais de 15 francs. Le contrôle de l'affiliation se fait après la manifestation. Si ce contrôle établit que les données d'affiliation à la FSG sont erronées et que la personne concernée ne dispose pas d'une carte de membre FSG valable, la société responsable sera invitée à payer une amende de 100 francs par la division du sport de masse, resp. du sport élite, conformément au règlement «Sanctions et amendes». En cas de non paiement de l'amende, les mesures prévues par le règlement «Sanctions et amendes» seront appliquées.

3. Tarif

Contribution au sport de performance	Fr. 160.–
Téléchargement	Fr. 5.–

Frais contribution au sport de performance **Fr. 165.–**

Le programme de compétition ainsi que les différents règlements du sport d'élite sont disponibles gratuitement pour téléchargement dans leur version actuelle via centre de téléchargement. Le coût des travaux rédactionnels et de la préparation sont compensés comme indiqué ci-après. Le montant est investi dans la révision/nouvelle rédaction du texte.

4. Utilisation des fonds

Ces contributions constituent une participation solidaire pour couvrir partiellement les coûts occasionnés par le sport d'élite.

5. Offre

- Les athlètes qui ont versé la contribution au sport de performance reçoivent un timbre de contrôle pour l'année en question. Ce timbre doit être collé dans le passeport «sport de performance». Celui-ci doit être présenté muni du timbre de contrôle avant chaque compétition mentionnée au point 1.
- Les jeunes de moins de 16 ans sont par ailleurs abonnés à la revue officielle *GYMlive*.
- La contribution annuelle à la FSG n'est pas comprise dans la contribution au sport de performance. Cette contribution de la FSG est versée par la société de gymnastique. Ne sont pas compris non plus les assurances, etc.

6. Commande / facture

- Les livrets et marques de contrôles se commandent en ligne .
- Le manuel de saisie en ligne est téléchargé sur le site internet:
<http://www.stv-fsg.ch/fr/branches-sportives/gymnastique-artistique/telechargements/>
- Les logins peuvent être commandés par écrit auprès du secrétariat du sport d'élite.
- L'outil d'inscription en ligne est actif du 1 décembre jusqu'à fin avril 2020. Ensuite, les livrets/marques de contrôle peuvent être commandés par écrit auprès du secrétariat du sport d'élite FSG.
- Le secrétariat du sport d'élite établit la facture une fois la commande rentrée.
- Les livrets/marques de contrôle sont envoyés une fois le paiement effectué.
- Les athlètes des cadres nationaux sont déclarés par leur société d'origine.

7. Contrôle /sanctions

- Les différents secteurs effectuent des contrôles à l'occasion de toutes les compétitions nationales. Quant aux autres compétitions, les associations cantonales ou régionales sont invitées à procéder à des contrôles appropriés avant le début des compétitions. Dans ces cas, les secteurs effectuent des contrôles inopinés sur la base des classements.
- Pour les athlètes qui se présentent à la compétition sans être en possession d'un passeport valable, la contribution au sport de performance plus 50 francs (incl. 7,7% TVA) de frais sont facturés ultérieurement aux associations/sociétés compétentes.
- Pour éviter tout malentendu, il convient d'annoncer toutes les modifications (nom, adresse).

Bahnhofstrasse 38
CP
CH-5001 Aarau

+41 62 837 82 00
www.stv-fsg.ch

Main Partner

comercard

Co-Partner

SWICA

asics.

CHE-107.083.938 TVA

8. Cas particuliers/Remboursement

- 10 jours après réception de la commande (date de saisie dans la banque de données), les timbres peuvent être donnés et le montant comptabilisé crédité. A l'échéance de ce délai, les timbres et attestations **ne seront plus** acceptés et aucun remboursement ne sera plus effectué.
- En cas de blessures, le timbre et la carte d'attestation peuvent être renvoyés pour autant que le gymnaste n'ait encore participé à aucune compétition. Une ristourne de 120 francs est accordée sur présentation d'un certificat médical. Le délai pour le retour des cartes d'attestation et des timbres de contrôle est fixé au 30 avril. **Passée cette date, il n'est plus possible de rendre lesdites pièces.**

9. Personne de contact

Tout changement concernant la personne de contact et le responsable des finances doit être notifié par écrit au secrétariat du sport d'élite (silvia.fueglistaler@stv-fsg.ch)

En vous remerciant de votre soutien.

Avec nos meilleures salutations

FÉDÉRATION SUISSE DE GYMNASTIQUE

Division du sport d'élite



Felix Stingelin
Chef du sport d'élite

pour information à:

Unions cantonales GAM

Responsables cantonaux GAF

Sociétés de gymnastique avec groupes de GR, trampoline

E. Grossenbacher, président central

K. Hunziker, chef des finances FSG

K. Jucker, responsable du secteur GAM

B. Boss, responsable du secteur GAF

Ch. Meylan, responsable du secteur TR

D. Klein, responsable du secteur GR

A. Altorfer, coordinatrice sport d'élite

Bahnhofstrasse 38
CP
CH-5001 Aarau

+41 62 837 82 00
www.stv-fsg.ch

Main Partner

cornercard

Co-Partner

SWICA

asics.

CHE-107.083.938 TVA